

Assurance-maladie: quelle franchise à option choisir en 2005 ?

Cet article met en lumière les hausses réelles des dépenses totales des assurés adultes associées aux franchises à option et présente de manière graphique les gains/pertes maximums atteints en fonction des primes/prestations.



Nicolas Siffert

Section Statistiques et mathématiques, OFSP

Les informations relatives aux hausses de primes LAMal se sont jusqu'ici toujours référées aux assurés avec franchise ordinaire. Ainsi le guide OFSP des primes 2005 annonce une hausse moyenne suisse de +3,7 % pour les adultes dès 26 ans, de +5,5 % pour les jeunes adultes de 19 à 25 ans et de +0,2 % pour les enfants.

Ces hausses sont historiquement parmi les plus basses depuis l'entrée en vigueur de la LAMal dès 1996, mais il convient de les relativiser, car elles ne concernent qu'environ 40 % des assurés.

En effet, plus de 50 % des assurés adultes avaient opté en 2003 pour des franchises à option permettant de réduire les primes de l'assurance-maladie obligatoire avec franchise ordinaire.

Le **tableau 1** présente les rabais légaux maximaux associés aux franchises en vigueur pour 2004 et 2005 ainsi que les modifications intervenues pour les adultes. Il est à noter que les assureurs ont la possibilité d'octroyer des rabais inférieurs. Dans les tableaux et graphiques 2 à 7 de cet article on a retenu par hypothèse que le rabais légal maximal était octroyé. Si tel n'est pas le cas, les hausses réelles seront différentes et donc a fortiori également les considérations associées.

Le **tableau 2** illustre par un exemple les primes en découlant pour 2005 avec la prime adulte moyenne suisse de 290 francs pour la franchise ordinaire ainsi que la dépense totale d'un assuré adulte malade ayant des prestations de plus de 9500 francs au-delà desquelles sa participation n'augmente plus, ceci pour les différentes franchises à option. La dépense totale se définit comme la prime plus la participation aux frais, soit la franchise et la quote-part.

Evolution des franchises, des rabais sur les primes et des quote-parts 2004–2005 1

Adultes (dès 19 ans) ¹		2004	
Quote-part		10 % au max. 700.–	
Franchise		rabais maximal octroyé sur la prime en %	mais au plus en frs par an (80% de l'écart entre la franchise à option et la franchise ordinaire)
ordinaire 300.–		–	–
1) 400.–		3 %	80
2) 600.–		9 %	240
3) 1200.–		24 %	720
4) 1500.–		30 %	960

Adultes (dès 19 ans) ¹		2005	
Quote-part		10 % au max. 700.–	
Franchise		rabais maximal octroyé sur la prime en %	mais au plus en frs par an (80% de l'écart entre la franchise à option et la franchise ordinaire)
ordinaire 300.–		–	–
1) 500.–		50 %	160
2) 1000.–		50 %	560
3) 1500.–		50 %	960
4) 2000.–		50 %	1360
5) 2500.–		50 %	1760

1 Adultes dès 19 ans : jeunes adultes (19–25 ans) + adultes (dès 26 ans)

Source: STAT AM 2003 Annexe E1

Prime et dépenses totales en fonction des prestations et de la franchise en 2005 (exemple)

2

Franchise	rabais max	max en frs	rabais effectif	primes mensuelles	prime annuelle
300	0 %	0		290,21	3 483
500	50 %	160	4,6 %	276,88	3 323
1000	50 %	560	16,1 %	243,54	2 923
1500	50 %	960	27,6 %	210,21	2 523
2000	50 %	1360	39,1 %	176,88	2 123
2500	50 %	1760	50,0 %	145,11	1 741

On suppose par hypothèse que l'assureur octroie le rabais maximal légal. Si tel n'est pas le cas, il y a une incidence sur les rabais effectifs qui seront différents.

Le rabais effectif est calculé par différence entre la prime liée à une franchise à option et la prime pour la franchise ordinaire.

Dans cet exemple on considère la prime moyenne suisse 2005 pour les adultes

au-delà de 9500 francs la dépense totale de l'assuré n'augmente plus pour la franchise la plus élevée (9500 = 2500 + 7000) car la quote-part de 10 % est plafonnée à 700 francs.

prestations annuelles (frs): 9500

franchises	300	500	1000	1500	2000	2500
participation franchise	300	500	1000	1500	2000	2500
participatio 10%	700	700	700	700	700	700
primes annuelles	3 483	3 323	2 923	2 523	2 123	1 741
total annuel à payer	4 483	4 523	4 623	4 723	4 823	4 941

Source: Guide OFSP de la franchise optimale pour l'assurance-maladie (2005 – adultes) sur www.bag.admin.ch/kv/statistik/ff/index.htm (Excel)

Hausse de la dépense totale¹ des assurés (prime + participation aux frais) suite à l'évolution des franchises, des rabais sur les primes et des quote-parts en 2005

3

Adultes (dès 26 ans): hausses réelles en 2004							
Prime moyenne CH ² en 2004: 280.–							
Franchise	Dépense totale en frs en 2004		Gain (+)/perte max (-) en frs/ % en 2004 par rapport à la franchise ordinaire				
	avec prestations de 0.–	avec prestations de 8500.–	avec prestations de 0.–	avec prestations de 8500.–	avec prestations de 0.–	avec prestations de 8500.–/9500.–	
ordinaire 300.– (au lieu de 230.–)	4,3%	7,6%	3360	4360	–	–	–
1) 400.–	7,4%	8,1%	3280	4380	80	2,4%	– 20 – 0,5%
2) 600.–	9,4%	9,1%	3120	4420	240	7,1%	– 60 – 1,4%
3) 1200.–	11,0%	11,9%	2640	4540	720	21,4%	–180 – 4,1%
4) 1500.–	22,9%	13,5%	2400	4600	960	28,6%	–240 – 5,5%

Adultes (dès 26 ans): hausses réelles en 2005							
Prime moyenne CH ² en 2005: 290.–							
Franchise	Dépense totale en frs en 2004		Gain (+)/perte max (-) en frs/ % en 2004 par rapport à la franchise ordinaire				
	avec prestations de 0.–	avec prestations de 9500.–	avec prestations de 0.–	avec prestations de 9500.–	avec prestations de 0.–	avec prestations de 9500.–	
ordinaire 300.–	3,7%	2,8%	3483	4483	–	–	–
1a) 500.– (au lieu de 400.–)	1,3%	3,3%	3323	4523	160	4,6%	– 40 – 0,9%
1b) 500.– (au lieu de 600.–)	6,5%	2,3%	3323	4523	160	4,6%	– 40 – 0,9%
2) 1000.– au lieu de 1200.–)	10,7%	1,8%	2923	4623	560	16,1%	–140 – 3,1%
3a) 1500.– (au lieu de 1200.–)	– 4,4%	4,0%	2523	4723	960	27,6%	–240 – 5,4%
3b) 1500.–	5,1%	2,7%	2523	4723	960	27,6%	–240 – 5,4%
4) 2000.– (au lieu de 1500.–)	–11,5%	4,9%	2123	4823	1360	39,0%	–340 – 7,6%
5) 2500.– (au lieu de 1500.–)	–27,5%	7,4%	1741	4941	1742	50,0%	–458 – 10,2%

Source: STAT KV 2003 Annexe E3.

1) La hausse réelle est fonction du niveau de la prime et des prestations. Elle est indiquée ici pour la prime moyenne CH pour des prestations nulles (0.–) et maximales (au-delà desquelles la dépense de l'assuré n'augmente plus pour la franchise la plus élevée (8500 = 1500 + 7000/9500 = 2500 + 7000). On suppose par hypothèse que le rabais légal maximal est octroyé pour les franchises à option. Si tel n'est pas le cas, les hausses réelles seront différentes.

Méthode de calcul:

– on calcule la dépense totale (prime + participation aux frais soit franchise + quote-part) pour chaque franchise selon les prestations.

– on détermine ensuite la hausse réelle en % par comparaison avec l'an précédent;

– le gain ou la perte max pour l'année en cours se calcule par rapport à la dépense totale pour la franchise ordinaire.

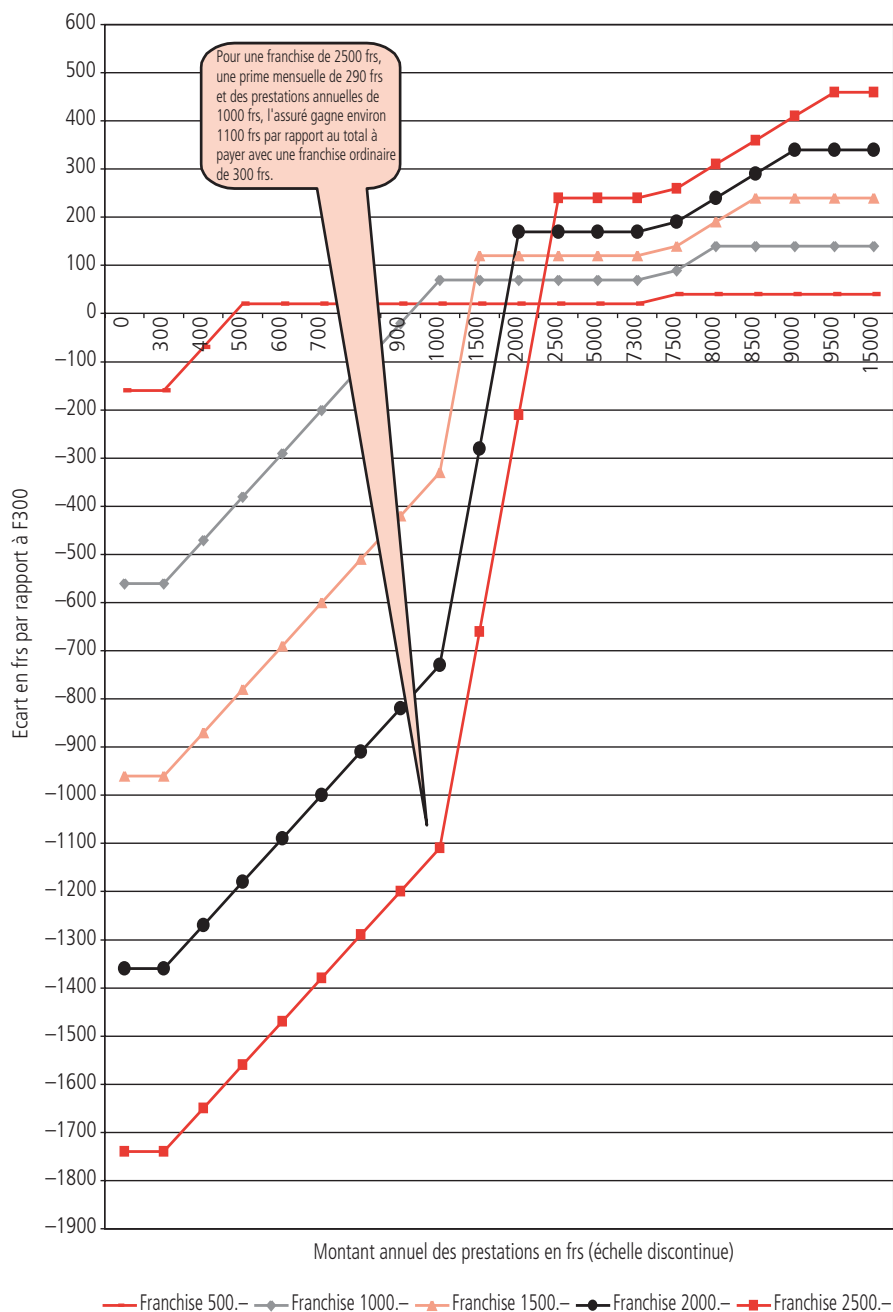
2) Il s'agit d'une estimation de la prime mensuelle moyenne en francs basée sur les tarifs de l'assurance avec franchise ordinaire et risque accident inclus et sur les effectifs d'assurés répartis par canton et région de prime (échelonnement des primes).

Le **tableau 3** met quant à lui en évidence les hausses réelles de la dépense totale des assurés en 2005 en fonction de la franchise retenue, pour la prime moyenne suisse des adultes, d'une part pour un assuré en parfaite santé (prestations de 0 francs) et d'autre part pour un assuré malade ayant des prestations de plus de 9500 francs, avec l'hypothèse d'un rabais sur la prime correspondant au maximum légal possible. Ceci permet de mettre également en évidence le gain ou la perte maximale qu'un assuré peut réaliser par rapport à la dépense totale avec franchise ordinaire selon la franchise choisie et les prestations durant l'année.

A titre de comparaison les hausses réelles pour 2004 figurent également. Si un assuré sans prestations avec franchise ordinaire a subi une hausse de prime de 8% environ entre 2003 et 2005, celui avec une franchise à option de 1500 francs aura connu une hausse de prime de près de 28% en 2 ans. Cette franchise à option reste néanmoins attractive, puisqu'elle permet des rabais de prime jusqu'à 50% ou 960 francs par an. Cette différence considérable dans les hausses est liée à la volonté de renforcer la solidarité entre les assurés avec franchise ordinaire et ceux avec une franchise à option. Alors que par le passé un assuré pouvait dans certains cas de figure être toujours gagnant par rapport à la franchise ordinaire quel que soit le montant des prestations, il doit désormais supporter un risque supplémentaire par rapport à la franchise ordinaire à partir d'un certain montant de prestations. Par ailleurs l'assuré avec franchise à option a toujours la possibilité de reprendre une franchise ordinaire l'année suivante, et vice-versa.

Les **graphiques 4 et 5** mettent en lumière toutes les situations possibles en 2005 pour des prestations comprises entre 0 et 15000 francs, présentant les gains et pertes an-

Gain (-) ou perte (+) par an en frs en fonction des prestations annuelles et de la franchise choisie pour une prime mensuelle de base de 290 frs par rapport au total à payer avec la franchise ordinaire de 300 frs en 2005 (adultes) 4

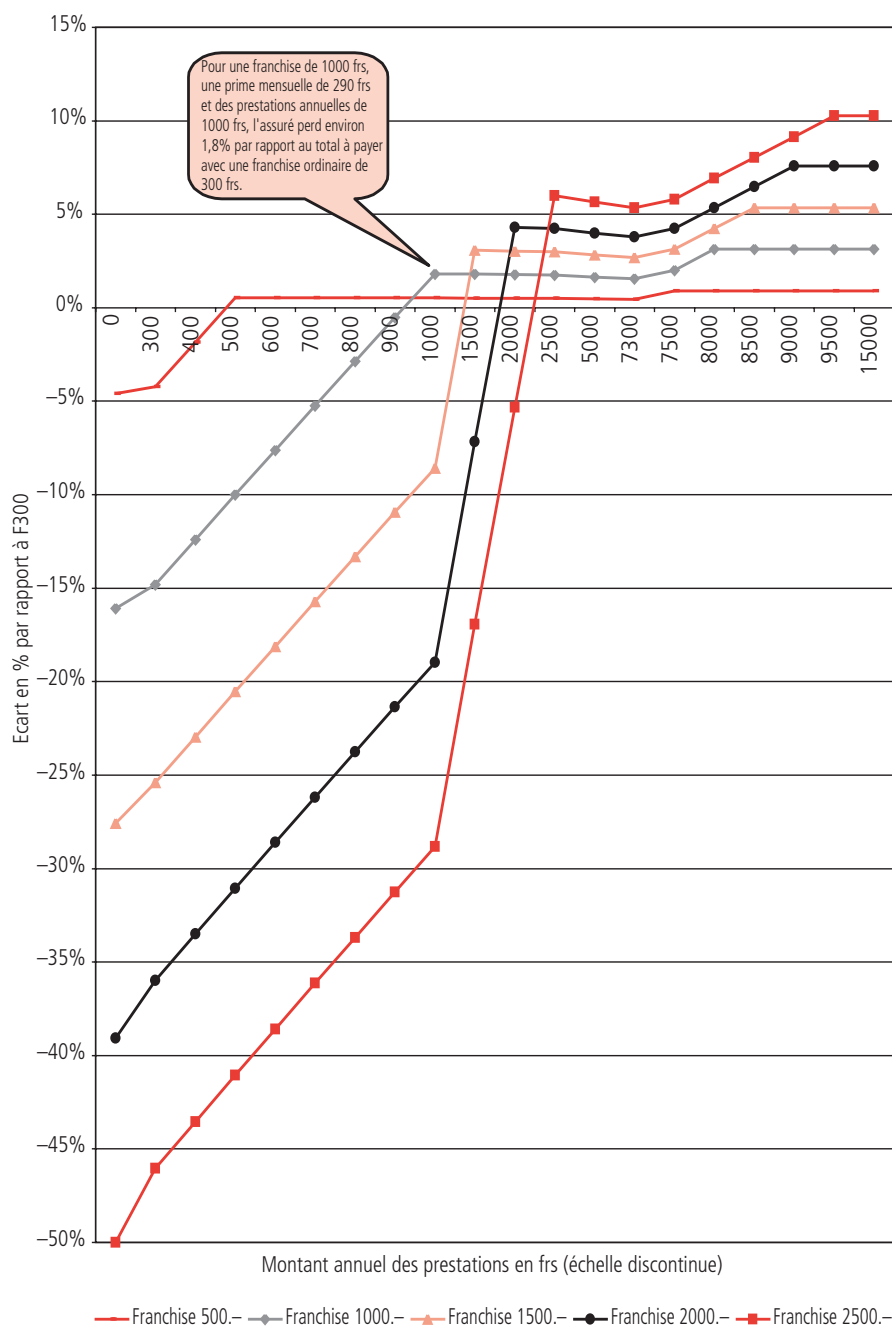


Source: Guide OFSP de la franchise optimale pour l'assurance-maladie (2005 - adultes) sur www.bag.admin.ch/kv/statistik/fi/index.htm (Excel)

nelles par rapport à la franchise ordinaire de 300 francs pour un adulte avec une prime mensuelle de 290 francs, en francs respectivement en pour-cent.

Il est intéressant de comparer les valeurs de ces deux graphiques avec les montants figurant dans les tableaux 1 et 3. Les règles du tableau 1 sont telles que c'est parfois la limite

Gain (-) ou perte (+) par an en % en fonction des prestations annuelles et de la franchise choisie pour une prime mensuelle de base de 290 frs par rapport au total à payer avec la franchise ordinaire de 300 frs en 2005 (adultes)



Source: Guide OFSP de la franchise optimale pour l'assurance-maladie (2005 - adultes) sur www.bag.admin.ch/kv/statistik/f/index.htm (Excel)

de rabais en francs qui intervient, parfois celle des 50%, en fonction du niveau de la prime.

Payer une franchise de sa poche en cas de maladie en plus des primes

apparaît comme une mauvaise affaire pour beaucoup d'assurés à première vue. Un raisonnement rationnel devrait cependant faire opter l'assuré pour la solution minimisant

sa dépense totale. Dans le cas d'une franchise à option, le montant de cette précitée doit être à disposition en tout temps. Le choix d'une franchise optimale suppose la connaissance du montant des prestations futures. Une estimation basée sur le passé, l'état de santé actuel et celui supposé dans l'année à venir peut servir d'approximation. Il s'agit là du point central pour effectuer son choix.

Dans le cas de notre exemple pour une prime mensuelle de 290 francs, un assuré avec des prestations supérieures à 2200 francs optera pour la franchise ordinaire. Pour des prestations inférieures à 2200 francs, plus la franchise à option est élevée, plus le gain sera grand mais également le risque de payer plus qu'avec la franchise ordinaire si le montant des prestations s'avère finalement supérieur à 2200 francs. Ce risque n'excède toutefois dans ce cas pas plus de 10% de la dépense totale liée à la franchise ordinaire (soit 458 francs dans ce cas).

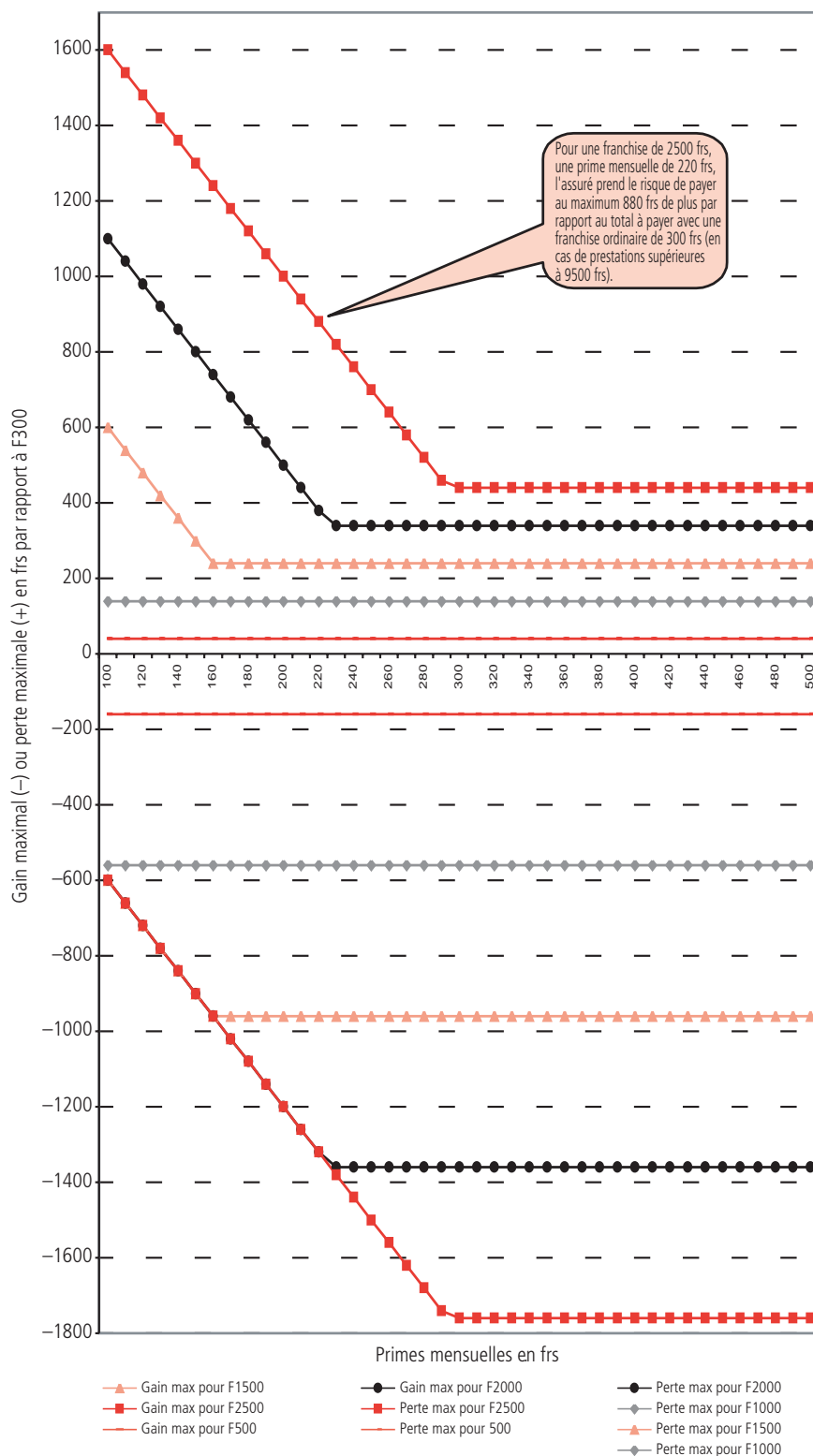
Le lecteur pourra obtenir les courbes de gain/perte associées à sa prime dans le guide OFSP de la franchise optimale pour l'assurance-maladie (2005 - adultes) sur www.bag.admin.ch/kv/statistik/f/index.htm.

Les **graphiques 6 et 7** montrent que le gain et la perte maximums sont étroitement liés au niveau de la prime. Ils illustrent le gain et la perte maximums associés à chaque franchise à option par rapport à la franchise ordinaire pour d'une part un assuré en parfaite santé (prestations de 0 francs) et d'autre part pour un assuré adulte malade ayant des prestations de plus de 9500 francs, ceci pour des primes mensuelles échelonnées entre 100 et 500 francs, respectivement en francs et en pour-cent.

Leur examen permet d'émettre les remarques suivantes:

- Plus la franchise à option est élevée et plus le risque maximal (en pour-cent) augmente.

Gain maximal (-) ou perte maximale (+) en frs en fonction du montant des primes mensuelles et de la franchise à option choisie par rapport au total à payer avec la franchise ordinaire de 300 frs en 2005 (adultes) 6



Les guides OFSP de la franchise optimale (adultes et enfants) pour l'assurance-maladie (2005) sont disponibles gratuitement au format Excel sur le site Internet de l'OFSP: sur www.bag.admin.ch/kv/statistik/f/index.htm

La «Statistique de l'assurance-maladie obligatoire 2003» sera disponible au début de 2005 gratuitement sur le site Internet de l'OFSP: www.bag.admin.ch/kv/statistik/f/index.htm

- Plus la prime pour la franchise ordinaire est élevée et plus le risque maximal (en pour-cent) diminué en choisissant la même franchise à option.
- Plus la prime pour la franchise ordinaire est basse, plus le gain en cas d'absence de prestations est élevé (en pour-cent) pour la même franchise à option, à concurrence de la limite de rabais de 50%. Ainsi, pour une prime mensuelle de 160 francs avec franchise ordinaire, l'assuré aura déjà un rabais de 50% avec la franchise de 1500 francs et n'aura absolument aucun intérêt à opter pour une franchise à 2500 francs qui présente un risque nettement supérieur.

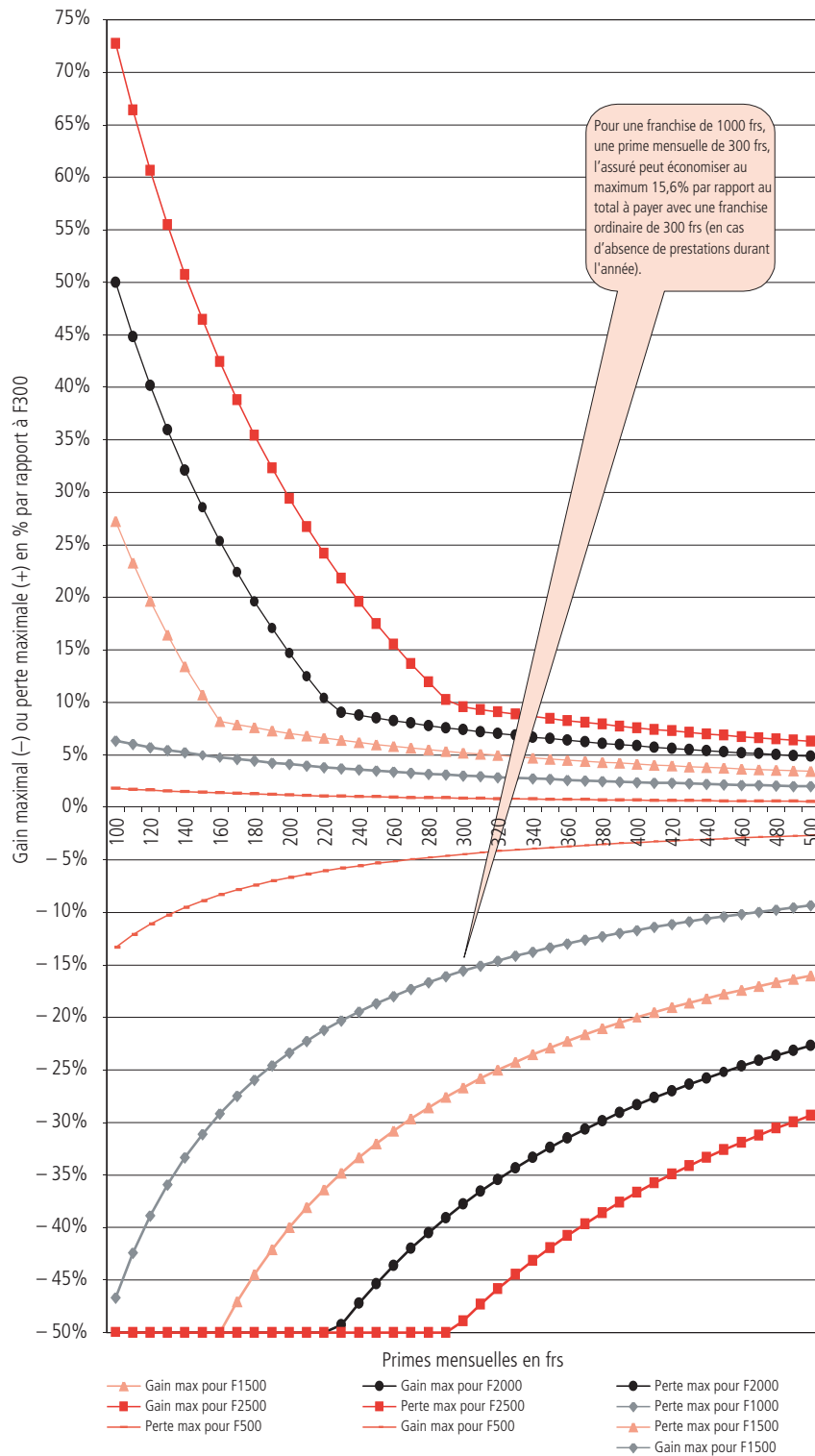
Il n'y a donc pas de réponse unique simple à la question «Quelle franchise à option choisir en 2005 ?». Le choix d'une franchise optimale étant lié au niveau de la prime, au montant des prestations et au risque maximal admissible par rapport à la dépense associée à la franchise ordinaire.

Les explications et graphiques de cet article devraient cependant aider l'assuré dans ce choix.

Le lecteur pourra obtenir les informations relatives aux **jeunes adultes et aux enfants** dans la statistique 2003 de l'assurance-maladie et

Gain maximal (-) ou perte maximale (+) en % en fonction du montant des primes mensuelles et de la franchise à option choisie par rapport au total à payer avec la franchise ordinaire de 300 frs en 2005 (adultes)

7 les courbes de gain/perte associées à sa prime dans le guide OFSP de la franchise optimale pour l'assurance-maladie (2005) sur www.bag.admin.ch/kv/statistik/f/index.htm.



Source: Guide OFSP de la franchise optimale pour l'assurance-maladie (2005 - adultes) sur www.bag.admin.ch/kv/statistik/f/index.htm (Excel)

Nicolas Siffert, lic. en sc. écon.,
section Statistiques et mathématiques,
OFSP.

Courriel : Nicolas.Siffert@bag.admin.ch